

Documents pontificaux

Lettre du Souverain Pontife au cardinal Ferrari

AU SEIGNEUR CARDINAL

ANDRE FERRARI

Archevêque de Milan.

Seigneur Cardinal,

Notre âme ne pouvait pas n'être point profondément émue en apprenant les graves désordres survenus en diverses régions de l'Italie et ceux plus graves encore qui, ces derniers jours, ont funestement atteint la ville de Milan.

Le spectacle de ces subversifs attentats qui ont fait couler le sang des citoyens se présentait lugubrement à Notre pensée, non moins que celui des maux qu'ils révèlent et de ceux qu'ils font prévoir. Il était bien impossible, d'ailleurs, que la coupable semence répandue impunément depuis si longtemps dans toute la péninsule avec la perversion des idées et une si grande corruption des mœurs, au grand détriment de la religion, ne produisît pas ces fruits amers.

Et pourtant on pouvait attendre que l'éloquence des faits ferait réfléchir ceux qui traitent en ennemie la salutaire influence de l'Eglise et éloignent de Dieu la société et qu'ils toucheraient du doigt la ruine des œuvres dissolvantes qu'ils poursuivent avec tant de zèle. Et Nous voyons au contraire, et non sans douleur, que comme s'ils se réjouissaient de l'heure présente, ils donnent plus d'essor à leurs malveillantes insinuations et soutiennent que d'honnêtes citoyens se sont rendus coupables de ces désordres, précisément parce qu'ils sont dévoués à l'Eglise et au Siège apostolique, ignorant ou feignant d'ignorer que les soulèvements populaires ne sont pas enseignés par l'Eglise ni provoqués par les catholiques et qu'il faut ailleurs en chercher les auteurs et leurs complices.

Dans de si critiques instants, Nous aurions désiré que Votre Seigneurie, Seigneur Cardinal, eût pu se trouver au milieu de son peuple bien aimé de Milan (*Nella sua delecta Milano*) comme un

conciliateur de paix et pour le réconforter. Cependant, prendre occasion de ce fait qui eût été moins remarqué sans une prévention malveillante, pour lancer sur la tête de l'oint du Seigneur un torrent d'injures, et abreuver de mille outrages un membre du Sacré-Collège, attaché à Nous-même et à ce Siège apostolique par des liens particuliers, est la preuve d'une conspiration manifeste et sectaire qui Nous outrage Nous-même et Nous contriste, et ne peut manquer d'exciter l'indignation dans toute âme honnête et chrétienne.

Nous sommes persuadé que ce n'est point tant contre la personne du Cardinal qui, en toute circonstance a donné le noble exemple de la charité pastorale, que se déchainent toutes les colères, mais bien plutôt contre le principe qu'il représente, c'est-à-dire celui de gouverner sur le trône de saint Ambroise et de saint Charles, intimement uni à ce siège apostolique, le troupeau qui lui est confié.

D'ailleurs, nous ne comprendrions pas à quel résultat pourrait bien atteindre la révolte contre l'autorité d'un évêque, quand on est témoin de l'excessive violence dirigée contre l'autorité sociale.

Si un tel déchainement des passions, fruit de la domination sectaire, ne peut être pour Nous l'occasion de vives récriminations, Nous trouvons une grande consolation à l'expression des témoignages de dévouement et d'estime qui Nous ont été spontanément offerts en réparation des outrages reçus par le Chapitre métropolitain et son clergé dévoué au soin des âmes dans la ville et dans ses environs.

Nous aimons à espérer encore que les laïques catholiques milanais dont Nous avons souvent loué l'énergie, la constance dans les desseins et l'attachement à l'Eglise, ne se laisseront pas décourager et se tiendront plus unis que jamais à leur dévoué et affectueux pasteur, qu'ils persévéreront dans leurs principes religieux sur lesquels reposent principalement le salut de la patrie elle-même.

Nous avons été consolé naguère par la splendide démonstration de foi et de piété donnée par les Milanais à l'occasion du 15e centenaire de leur très saint Protecteur. Il Nous est agréable de leur renouveler et aussi à leur Pasteur les marques de notre spéciale bienveillance.

Et c'est pourquoi Nous accordons avec toute l'effusion de Notre Paternelle affection, à vous Seigneur Cardinal, au clergé et au peuple confié à ses soins de pasteur la Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 22 mai 1898.

LÉON PP. XIII.

La Rénovation

VIII

Liberté de la Presse

Notre St. Père s'exprime comme suit :

“ Et maintenant, poursuivons ces considérations au sujet de la *liberté* d'exprimer par la *parole* et par la *presse* tout ce que l'on veut. Assurément, si cette liberté n'est pas justement tempérée, si elle dépasse le terme et la mesure, une telle liberté, il est à peine besoin de le dire, n'est pas un droit. Car le droit est une faculté morale, et, comme nous l'avons dit et comme on ne peut trop le redire, il serait absurde de croire qu'elle appartient naturellement, et sans distinction ni discernement, à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. Le vrai, le bien, on a le droit de les protéger dans l'Etat avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite ; mais les doctrines mensongères, peste la plus fatale de toutes pour l'esprit, mais les vices qui corrompent le cœur et les mœurs, il est juste que l'autorité publique emploie à les réprimer sa sollicitude, afin d'empêcher le mal de s'étendre pour la ruine de la société. Les écarts d'un esprit licencieux, qui, pour la multitude ignorante, deviennent facilement une véritable oppression, doivent justement être punis par l'autorité des lois, non moins que les attentats de la violence commis contre les faibles.

Et cette répression est d'autant plus nécessaire que, contre ces artifices de style et ces subtilités de dialectique, surtout quand tout cela flatte les passions, la partie sans contredit la plus nombreuse de la population ne peut en aucune façon, ou ne peut qu'avec une très grande difficulté se tenir en garde.

Accordez à chacun la liberté illimitée de parler et d'écrire, rien ne demeurera sacré et inviolable ; rien ne sera épargné, pas même ces vérités premières, ces grands principes naturels que l'on doit considérer comme un noble patrimoine commun à toute l'humanité. Ainsi, la vérité est peu à peu envahie par les ténèbres, et l'on voit, ce qui arrive souvent, s'établir avec facilité la domination des erreurs les plus pernicieuses et les plus diverses.

Tout ce que la licence y gagne, la liberté le perd ; car on verra toujours la liberté grandir et se raffermir à mesure que la licence sentira davantage le frein. Mais s'agit-il de matières libres que Dieu a laissées aux disputes des hommes, à chacun il est permis de se former une opinion, et, cette opinion, de l'exprimer librement ; la nature n'y met point d'obstacle : car, par une telle

liberté, les hommes ne sont jamais conduits à opprimer la vérité, et elle est souvent une occasion de la rechercher et de la faire connaître."

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

"Quant à ce qu'on appelle la *liberté d'enseignement*, il n'en faut pas juger d'une façon différente.—Il n'y a que la vérité, on n'en saurait douter, qui doit entrer dans les âmes, puisque c'est en elle que les natures intelligentes trouvent leur bien, leur fin, leur perfection; c'est pourquoi l'enseignement ne doit avoir pour objet que des choses vraies, et cela, qu'il s'adresse aux ignorants ou aux savants, afin qu'il apporte aux uns la connaissance du vrai, et que, dans les autres, il l'affermisse. C'est pour ce motif que le devoir de quiconque se livre à l'enseignement est, sans contredit, d'extirper l'erreur des esprits et d'opposer des protections sûres à l'envahissement des fausses opinions. Il est donc évident que la liberté dont nous traitons, en s'arrogeant le droit de tout enseigner à sa guise, est en contradiction flagrante avec la raison, et qu'elle est née pour produire un renversement complet dans les esprits; le pouvoir public ne peut accorder une pareille licence dans la société qu'au mépris de son devoir. Cela est d'autant plus vrai que l'on sait de quel poids est pour les auditeurs l'autorité du professeur, et combien il est rare qu'un disciple puisse juger par lui-même de la vérité de l'enseignement du maître.

"C'est pourquoi cette liberté aussi, pour demeurer honnête, a besoin d'être restreinte dans les limites déterminées; il ne faut pas que l'art de l'enseignement puisse impunément devenir un instrument de corruption.—Or, la vérité qui doit être l'unique objet de l'enseignement est de deux sortes: il y a la vérité naturelle et la vérité surnaturelle.

"Les vérités naturelles, auxquelles appartiennent les principes de la nature et les conclusions prochaines que la raison en déduit, constituent comme le commun patrimoine du genre humain; elles sont comme le solide fondement sur lequel reposent les mœurs, la justice, la religion, l'existence même de la société humaine; et ce serait dès lors la plus grande des impiétés, la plus inhumaine des folies, que de les laisser impunément violer et détruire.—Mais il ne faut pas mettre moins de scrupule à conserver le grand et sacré trésor des vérités que Dieu lui-même nous a fait connaître. Par un grand nombre d'arguments lumineux, souvent répétés par les apologistes, certains points principaux de doctrine ont été établis, par exemple: il y a une révélation divine; le Fils unique de Dieu s'est fait chair pour rendre témoignage à la vérité; par lui, une société parfaite a été fondée, à savoir, l'Eglise, dont il est Lui-même le Chef, et avec laquelle il a promis de demeurer jusqu'à la consommation des siècles. A cette société il a voulu confier toutes les vérités qu'il avait enseignées, avec mission de les garder, de les défendre, de les développer avec une autorité légitime; et, en même temps, il a ordonné à toutes les nations d'obéir aux enseignements de son Eglise comme à Lui-même, avec menace de la perte éternelle pour ceux qui y contrediraient. D'où il ressort clairement que le maître le meilleur

et le plus sûr pour l'homme, c'est Dieu, source et principe de toute vérité, c'est le Fils unique qui est dans le sein du Père, voie, vérité, vie, lumière véritable qui éclaire tout homme, et dont l'enseignement doit avoir tous les hommes pour disciples : *Et ils seront tous enseignés de Dieu.*

Mais pour la foi et la règle des mœurs, Dieu a fait participer l'Eglise à son divin magistère, et lui a accordé le divin privilège de ne point connaître l'erreur. C'est pourquoi elle est la grande, la sûre maîtresse des hommes et porte en elle un inviolable droit à la liberté d'enseigner. Et de fait, l'Eglise, qui dans ces enseignements reçus du Ciel trouve son propre soutien, n'a eu rien plus à cœur que de remplir religieusement la mission que Dieu lui a confiée, et, sans se laisser intimider par les difficultés qui l'environnent de toutes parts, elle n'a cessé en aucun temps de combattre pour la liberté de son magistère. C'est par ce moyen que le monde entier, délivré de la misère de ses superstitions, a trouvé dans la sagesse chrétienne son renouvellement.

Mais s'il est vrai, comme la raison elle-même le dit clairement, qu'entre les vérités divinement révélées et les vérités naturelles il ne peut y avoir de réelle opposition, de sorte que toute doctrine contredisant celles-là soit nécessairement fausse, il s'ensuit que le divin magistère de l'Eglise, loin de faire obstacle à l'amour du savoir et à l'avancement des sciences, ou de retarder en aucune manière le progrès de la civilisation, est au contraire pour ces choses une très grande lumière et une sûre protection. Et par la même raison, le perfectionnement même de la liberté humaine ne profite pas peu de son influence, selon cette maxime, qui est du Sauveur Jésus-Christ, que l'homme devient libre par la vérité : *Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres.*

Il n'y a donc pas de motif pour que la vraie liberté s'indigne, ou que la science digne de ce nom s'irrite contre des lois justes et nécessaires, qui doivent régler les enseignements humains, ainsi que le réclament ensemble et l'Eglise et la raison. Il y a plus, et comme bien des faits l'attestent, l'Eglise, tout en dirigeant principalement et spécialement son activité vers la défense de la foi chrétienne, s'applique aussi à favoriser l'amour et le progrès des sciences humaines. Car c'est quelque chose de bon en soi, de louable, de désirable, que les bonnes études : et, de plus, toute science qui est le fruit d'une raison saine et qui répond à la réalité des choses, n'est pas d'une médiocre utilité pour éclairer même les vérités révélées. Et, de fait, quels immenses services l'Eglise n'a-t-elle pas rendus par l'admirable soin avec lequel elle a conservé les monuments de la sagesse antique, par les asiles qu'elle a, de toutes parts, ouverts aux sciences, par les encouragements qu'elle a toujours donnés à tous les progrès, favorisant d'une manière particulière les arts mêmes qui font la gloire de la civilisation de notre époque.—Enfin, il ne faut pas oublier qu'un champ immense reste ouvert où l'activité humaine peut se donner carrière et le génie s'exercer librement : nous voulons parler des matières qui n'ont pas une connexion nécessaire avec la doctrine de la foi et des mœurs chrétiennes, ou sur lesquelles l'Eglise, n'usant pas de son autorité, laisse aux savants toute la liberté de leurs jugements.

De ces considérations, il ressort comment les partisans du *libéralisme* entendent, sur ce point, et se représentent cette liberté qu'ils réclament et proclament avec une égale ardeur. D'une part, ils s'arrogent à eux-mêmes, ainsi qu'à l'Etat une licence telle qu'il n'y a point d'opinion si perverse à laquelle ils n'ouvrent la porte et ne livrent passage ; de l'autre, ils suscitent à l'Eglise obstacles sur obstacles, confinant sa liberté dans les limites les plus étroites qu'ils peuvent, alors cependant que de cet enseignement de l'Eglise aucun inconvénient n'est à redouter, et que, au contraire, on en doit attendre les plus grands avantages."

LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

C'est toujours Léon XIII qui parle :

" Une autre liberté que l'on proclame aussi bien haut est celle qu'on nomme *liberté de conscience*. Que si l'on entend par là que chacun peut indifféremment à son gré rendre ou ne pas rendre un culte à Dieu, les arguments qui ont été donnés plus haut suffisent à le réfuter.—Mais on peut l'entendre aussi en ce sens que l'homme a, dans l'Etat, le droit de suivre, d'après la conscience de son devoir, la volonté de Dieu, et d'accomplir ses préceptes, sans que rien puisse l'en empêcher. Cette liberté, la vraie liberté, la liberté digne des enfants de Dieu, qui protège si glorieusement la dignité de la personne humaine, est au-dessus de toute violence et de toute oppression, et elle a toujours été l'objet des vœux de l'Eglise et de sa particulière affection. C'est cette liberté que les apôtres ont revendiquée avec tant de constance, que les apologistes ont défendue dans leurs écrits, qu'une foule innombrable de martyrs ont consacrée de leur sang. Et ils ont eu raison, car la grande et très juste puissance de Dieu sur les hommes et, d'autre part, le grand et le suprême devoir des hommes envers Dieu trouvent l'un et l'autre dans cette liberté chrétienne un éclatant témoignage.

" Elle n'a rien de commun avec des dispositions factieuses et révoltées, et, d'aucune façon, il ne faudrait se la figurer comme réfractaire à l'obéissance due à la puissance publique ; car ordonner et exiger l'obéissance aux commandements n'est un droit de la puissance humaine qu'autant qu'elle n'est pas en désaccord avec la puissance divine et qu'elle se renferme dans les limites que Dieu lui a marquées. Or, quand elle donne un ordre qui est ouvertement en désaccord avec la volonté divine, elle s'écarte alors loin de ses limites et se met du même coup en conflit avec l'autorité divine ; il est donc juste alors de ne pas obéir.

" Mais les partisans du *libéralisme*, qui, en même temps qu'ils attribuent à l'Etat un pouvoir despotique et sans limites, proclament qu'il n'y a aucun compte à tenir de Dieu dans la conduite de la vie, ne reconnaissent pas du tout cette liberté dont Nous parlons et qui est unie intimement à l'honnêteté et à la liberté ; et ce qu'on fait pour la conserver, ils l'estiment fait à tort et contre l'Etat. S'ils disaient vrai, il n'y aurait pas de domination si tyrannique qu'on ne dût accepter et subir.

" Le plus vif désir de l'Eglise serait sans doute de voir pénétrer dans tous les ordres de l'Etat et y recevoir leur amplification

les principes chrétiens que Nous venons d'exposer sommairement. Car ils possèdent une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, ces maux dont on ne peut se dissimuler ni le nombre, ni la gravité, et qui sont nés, en grande partie, de ces libertés tant vantées et où l'on avait cru voir renfermés des germes de salut et de gloire. Cette espérance a été déçue par les faits. Au lieu de fruits doux et salutaires, sont venus des fruits amers et empoisonnés. Si l'on cherche le remède, qu'on le cherche dans le rappel des saines doctrines, desquelles seules on peut attendre avec confiance la conservation de l'ordre et par là même, la garantie de la vraie liberté."

MARC-ANTOINE.

(A suivre)

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ

VI

DU RÔLE SOCIAL DE LA MUTUALITÉ

(Suite.)

La présente étude n'a point la prétention d'offrir une revue complète de l'inépuisable sujet dont elle s'occupe. On en a écrit et parlé déjà passablement, de ce sujet, surtout en ces dernières années ; on en parlera et écrira encore bien davantage, grâce au prestige qu'il commence à exercer sur les esprits dirigeants : on n'aura pas de sitôt réussi à dire le dernier mot sur cette féconde et progressive question.

Ce à quoi l'auteur du présent travail a surtout visé, c'est à l'intégrité et à la sincérité, dans l'exposition des caractères les plus saillants de la mutualité, de sa genèse, de ses développements, de son opération, en Amérique spécialement, du rôle de plus en plus important qu'elle est appelée à jouer dans notre monde économique et social.

Il convient d'appuyer encore un peu sur ce dernier point d'en montrer même un commencement sérieux de mise en prati-

que, par l'une de nos meilleures associations de mutualité catholique et française, avant que je puisse me rendre le témoignage d'avoir présenté une image adéquate de la sphère d'action embrassée par la mutualité.

Je dis donc que la mutualité, bien comprise et bien conduite, peut devenir un agent social et économique de premier ordre, entre les mains des philanthropes catholiques, dignes de leur nom, et voulant se dévouer, par le moyen de cet agent, à la régénération sociale selon l'esprit de l'Évangile.

Nous avons déjà étudié la mutualité dans l'une des plus belles attributions de son rôle économique et social : l'exercice de la solidarité chrétienne dans la bienfaisance et le secours mutuel. Là, elle apprend aux humbles individus du prolétariat à faire régulièrement des épargnes sur leurs gains quotidiens ; elle amène les personnalités des classes plus aisées à grossir de leurs surplus ces modestes épargnes, et tous ensemble, fraternellement, elle les fait combiner leurs ressources pour fournir ainsi, à conditions faciles, des secours précieux aux veuves et orphelins des familles pauvres, après le décès du chef ; des secours non moins précieux à ce chef lui-même, quand la maladie vient l'arrêter dans l'acte d'assurer l'existence à ceux dont Dieu lui confia la garde et la responsabilité.

Nous allons, maintenant, voir et admirer la mutualité sous d'autres aspects, non moins édifiants, de son rôle économique et social, religieux même oserais-je écrire.

Au point de vue économique, la mutualité non-seulement provoque l'épargne, mais elle remplit encore les fonctions d'une véritable Caisse d'épargnes, en faisant fructifier les montants qui lui sont ainsi confiés, et de la façon la plus avantageuse. En effet, elle paie à ses déposants, quand leurs certificats de dotation viennent à maturité, ou que la maladie les réduit à la nécessité de solliciter des secours, beaucoup plus que l'intérêt ordinaire des Caisses d'épargnes (3%) sur l'argent qu'elle a reçu d'eux. C'est au double, souvent au triple, assez fréquemment dans des proportions bien plus fortes encore, qu'elle leur rembourse les sommes qu'ils lui ont versées aisément, sans se gêner, au lieu de les dépenser en futilités, comme il serait arrivé infailliblement dans la plupart des cas, si toutes ces petites sommes leur fussent restées entre les mains. Qui songerait, en effet, à se rendre régulièrement, chaque mois, verser à la Caisse d'épargnes un montant de \$1.00, \$1.50 ou \$2.00 ? Une fois agrégé à quelque association de mutualité, on s'accoutume assez facilement à respecter l'obligation prise d'y verser mensuellement cette petite somme

de \$1.00, \$1.50 ou \$2.00. A la fin de sa vie, ou bien aux jours de maladie, on se retrouve ainsi en face d'épargnes dont la bienfaisante accumulation nous surprend nous-mêmes ; épargnes que l'association de mutualité a, petit à petit, ramassées à notre crédit et qu'elle met généreusement à notre disposition, à l'heure du plus réel besoin.

N'est-il pas vrai de dire, devant ce spectacle, que le rôle économique de la mutualité est digne des plus sincères louanges ?

Son rôle social n'est pas moins beau, dans son complet développement. Non-seulement elle contribue à développer la solidarité chrétienne, la fraternité entre les diverses classes de la société, mais encore elle aide puissamment à fournir un foyer de chaleur au patriotisme, une sphère de ralliement, en dehors et au-dessus des divisions de partis, de coteries, de groupes, aux concitoyens que divisent les misères de la politique. C'est que, dans son sein, les chicanes du monde où l'on intrigue, où l'on rivalise, où l'on joue des coudes, des pieds et des mains, pour se frayer une route vers le pouvoir, pour s'accaparer les jouissances de la domination, des honneurs, de l'argent, toutes ces chicanes et le cortège d'infortunes qu'elles traînent à leur suite ne sont point de mise. La mutualité bien entendue, c'est un sanctuaire où ne pénètrent que ceux qui sentent le besoin de s'unir pour se protéger plus efficacement, en compagnie de ceux qui ont soif de se dévouer, selon les recommandations du Père commun des fidèles ou les appels de leur propre conscience, au soulagement de l'humanité qui souffre. Ces deux classes ne fournissent guère d'intrigants, quand les individualités qui les composent sont vraiment sincères en leurs aspirations. D'où il suit que la mutualité devient le terrain par excellence d'union sociale. A telle enseigne que de graves penseurs ont pu exprimer l'espoir qu'elle deviendrait peut-être la plus satisfaisante solution aux divisions funestes de la politique, particulièrement parmi les patriotes convaincus de notre Canada français, le jour où elle sera plus complètement généralisée chez les nôtres, qui s'y enrôlent en grand nombre déjà ; plus parfaitement comprise, en son homogénéité nécessaire, aussi bien qu'en son essence véritable, que résume avec assez de précision cette formule : " S'aimer et s'aider les uns les autres ". Faisons des vœux pour que ce jour béni ne tarde pas à luire !

Mais la mutualité ne se borne point encore à offrir un terrain d'union sociale et patriotique : elle présente de plus un signe, un gage de ralliement religieux, catholique. A la voix du Saint Père, nous l'avons vue naître ou plutôt prendre, tout d'un coup,

de merveilleux développements, dans le vieux monde et dans le nouveau. Dans l'un et l'autre, mais dans ce dernier surtout, les catholiques s'en sont emparés pour combattre la franc-maçonnerie, ennemie jurée de l'Eglise, avec les propres moyens de propagande inventés par cette secte infernale et ses innombrables satellites ; pour organiser des associations honnêtes qui ouvrent leurs rangs aux prolétaires de la foi catholique et les empêchent ainsi de s'enrôler dans les organisations mauvaises, devenues si nombreuses, Mais il se trouva que sur ce point, comme sur bien d'autres, pour éprouver la confiance de ses enfants, Dieu avait permis que l'œuvre de Satan prît notablement de l'avance sur la sienne. Comme il n'en agit ainsi, cependant, que pour mieux montrer sa puissance et sa bonté, il arriva, une fois de plus, que le terrain perdu put être reconquis, ou, du moins, qu'il se trouve en voie de l'être, lentement mais sûrement. En Amérique, la secte maudite avait jeté de profondes et multiples racines. Pendant longtemps, seule maîtresse du terrain social, au point de vue de la mutualité, elle avait réussi à faire d'innombrables adeptes. De ce nombre, une quantité considérable de nos coreligionnaires, habitués à vivre en contact perpétuel avec des citoyens d'autres croyances et ne soupçonnant pas d'arrière-pensée aux organisations de bienfaisance que ceux-ci mettaient à leur disposition ; inconscients, pour la très-grande partie, des desseins pervers que dissimulaient les loges, sous le masque d'organisations mutuelles prétendues neutres, accordaient libéralement leur patronage à ces frères perfides. Ils recherchaient candidement, dans les rangs de ces sectaires, les secours et la protection de la mutualité, dont le catholicisme n'avait pas encore songé à tirer parti pour son compte.

Le mal devint même si grand, sous ce rapport, que l'Eglise, en sa maternelle sollicitude, jugea opportun d'intervenir pour mettre en garde ses fidèles contre certaines de ces organisations, plus ouvertement dangereuses. C'est ainsi que furent condamnées nommément, et interdites aux catholiques, avec toute la rigueur que pouvaient permettre les circonstances, quelques-unes de ces sectes ou sociétés à base et à tendances maçonniques, telles que les Odd Fellows, les Chevaliers de Pythias, les Templiers, etc.

Toutefois, si les associations les plus indubitablement condamnables purent être frappées d'interdit, d'autres restaient qui furent assez habiles pour se soustraire aux censures de Rome, par de savantes manœuvres qui dissimulaient suffisamment l'odieuse de leurs opérations, sans en changer, pourtant, le caractère faux et dangereux. De nouvelles, surtout, se fondèrent en grand

nombre, quand on s'aperçut que l'Eglise organisait la réaction, et que, d'autre part, la mutualité se popularisait aussi rapidement. De ces organisations non ouvertement condamnées, mais assurément équivoques, bon nombre de nos coreligionnaires s'obstinent à faire partie, jusqu'au jour où l'Eglise devra de nouveau intervenir d'autorité et contraindre tous ces imprudents à sacrifier, ou les sommes d'argent ainsi englouties à si mauvaise enseigne, ou les consolations de leur foi.

Il est bien vrai que, déjà à l'heure de ces plus récentes fondations de la secte maçonnique, la mutualité catholique avait commencé à multiplier partout, en Amérique, mais surtout dans le Canada français, d'excellentes associations de secours mutuel. Les sociétés St-Jean-Baptiste, les Unions St-Joseph, St-Vincent, etc., etc., se fondaient à l'envi et commençaient à exercer parmi nous leur bienfaisante influence. Elles comptèrent bientôt leurs adeptes, heureusement, par milliers.

Néanmoins, comme il leur manquait le prestige des capitaux, et puis, cette funeste attirance des choses étrangères, des institutions du dehors, les organisations sectaires, plus ou moins mitigées, avec l'auréole dorée, souvent factice, que leur donnent les capitaux plus abondants dans le monde maçonnique ou protestant, continuèrent de fasciner plusieurs d'entre les nôtres et de les attirer à elles invinciblement. Le charme, hélas ! est loin d'être rompu, même aujourd'hui encore.

Pour l'entretenir, la mutualité maçonnique a tiré profit du fait que les premières associations de mutualité catholique étaient menacées de s'étioler et de périliter, à cause de leur nombre restreint d'adhérents ; à cause, surtout, du principe de mutualité absolue, principe faux et compromettant qu'elles avaient adopté au début. Ce principe avait servi également de point de départ aux organisations sectaires. Mais pour en avoir aperçu plus tôt les périls ; pour avoir su, grâce à la force que leur donnaient leur multitude d'adeptes, leurs capitaux plus solides en conséquence, rectifier à temps ce faux système, elles en arguaient de leur supériorité sur la mutualité catholique et vouaient celle-ci à la ruine, alors même que, malgré son défaut d'origine, elle était encore en pleine vitalité. Et les nôtres tournaient aveuglément le dos à leurs institutions religieuses et nationales pour suivre ces enchantresses trompeuses et leur réserver leurs suffrages.

En vain, de lamentables faillites se produisaient-elles parmi les organisations neutres ou maçonniques, pour faire ouvrir les yeux à nos gens en leur causant des pertes sensibles de leurs économies péniblement amassées ; en vain, les institutions sectaires

des Etats-Unis ou des provinces anglo-protestantes du Canada, après s'être faites obséquieuses pour racoler les nôtres, devenaient-elles tyranniques ou décevantes dans les directions qu'elles leur imposaient ensuite, le courant qui entraînait nos gens sous leur joug s'était établi irrésistiblement. Encore aujourd'hui, il continue de sévir, en dépit d'un travail de réaction persistant et généreux, poursuivi sous l'impulsion et avec l'encouragement du Saint Père. L'on ne fait que de commencer à entrevoir le jour de salut où il se trouvera, espérons-le, définitivement endigué.

Il a fallu, pour en arriver là, que la mutualité catholique réalisât des fondations nouvelles, qui la missent sur un pied de parfaite égalité, au point de vue des avantages matériels, avec les organisations rivales de la mutualité sectaire, gardant, d'un autre côté, la supériorité incontestable du cachet national et catholique. De ce moment, mais de ce moment-là seulement, la mutualité catholique avait atteint à la hauteur de sa mission de ralliement patriotique et religieux. Elle l'a, depuis, consciencieusement poursuivie et développée.

C'est au Canada français et catholique qu'il était réservé d'appliquer cette formule perfectionnée de la mutualité catholique, le premier sur notre continent. Les catholiques des Etats-Unis avaient pu copier nos adversaires dans leurs premiers essais et fonder une association puissante comme l'Ordre Catholique des Forestiers, inauguré à Chicago, Illinois, il y a une quinzaine d'années. Mais ils eurent le tort d'adopter l'ancien système, celui de la mutualité absolue, qui est tout à réformer maintenant, sous peine de ruine. Et puis, tout en s'implantant parmi nous, sous le couvert de la communauté de croyance, cette association catholique n'offrait point à notre patriotisme l'aliment dont il a besoin. Sans compter qu'elle a de plus, cette association des Forestiers Catholiques, ce tort commun avec les organisations sectaires, qu'elle vient drainer chez nous l'argent de ses nombreux adeptes pour l'amener à l'étranger et diminuer d'autant notre richesse nationale.

Il y a seulement quelques années, certains esprits dirigeants parmi nos compatriotes s'avisèrent enfin qu'il était possible d'organiser une ou deux bonnes associations de mutualité française et catholique, sur le même type absolument que les meilleures institutions du genre dont dispose la propagande sectaire et maçonnique, et de convier nos compatriotes, plus familiarisés avec la mutualité, plus éclairés sur ses tendances diverses, ses moyens et ses avantages, à en assurer le succès. Il arriva qu'en faisant appel au patriotisme français, à la foi catholique, à la prudence écono-

mique et sociale, qui commande de ne point noyer notre influence nationale dans ces institutions anglo-protestantes ou neutres, en très grande majorité ; de ne point gaspiller notre richesse nationale, en la livrant, par millions de piastres, chaque année, à des institutions financières de l'étranger, quand il est si facile et si pratique de la conserver chez nous—on a calculé que de quatre à cinq millions de piastres sortent annuellement, sous cette forme, de notre province—; il arriva qu'on réussit enfin à déterminer les nôtres à se pourvoir d'institutions de mutualité bien à eux, où leur langue, leurs mœurs, leurs aspirations religieuses et nationales pussent s'affirmer à l'aise, sous l'exclusive direction de compatriotes.

L'association pionnière de cette heureuse réforme fut l'Alliance Nationale, fondée à Montréal, en 1892, sous le haut patronage de feu Mgr Edouard Charles Fabre, notre pieux archevêque d'alors, heureux de suivre en cela les instructions de Léon XIII.

Puis, naquit en 1894, L'Union Franco-Canadienne, pour soutenir et compléter l'œuvre de son aînée. Encouragée et bénie aussi, dès ses débuts, par Mgr Fabre, celle-ci eut pour fondateur un prêtre aussi zélé qu'intelligent et actif, M. l'abbé Magloire Auclair, curé de la paroisse St-Jean-Baptiste de Montréal et si bien connu par ses nombreuses œuvres paroissiales et humanitaires, qu'a toujours couronnées le succès. Avec lui, pour jeter les premières assises de cette fondation, aux commencements si modestes mais aux progrès si rapides qu'elle semble ce grain de sénevé dont parle le Sauveur et d'où un arbre majestueux devait germer, avec lui collaborèrent des laïques, philanthropes chrétiens du plus haut mérite : tels que M. l'avocat Gustave Lamothe, C. R., président actuel de cette association, M. L.-G. Robillard, l'auteur mutualiste canadien-français que j'ai eu occasion de citer souvent, M. le Dr J. I. Desroches, membre de notre Conseil provincial d'hygiène, M. l'avocat Hormidas Pelletier, un connaisseur et un dévoué, que la mutualité catholique et française espère bien obtenir du gouvernement provincial comme son inspecteur officiel et son surintendant de confiance.

JEAN DUTAILLIS.

LA POLITIQUE CATHOLIQUE EN BELGIQUE

DE 1814 A 1898

III

(Suite et fin)

Il serait superflu de détailler l'interminable série de mesures préjudiciables aux catholiques qui avait signalé les treize années de domination libérale.

Il n'est pas davantage besoin de rappeler que le cabinet avait scandaleusement profité de sa longue existence pour caser ses créatures et ses hommes liges partout où il en avait eu le moyen, sans souci aucun de cette justice distributive toujours pratiquée, en matière de nominations aux emplois publics, par les ministres catholiques — on le leur a souvent et récemment encore entendu déclarer !

Pour rendre à César ce qui est à César, et au ministre des continuelles iniquités d'alors, du moins dans cet ordre d'idées, la justice qu'il mérite, disons que, en fait de partialité, M. Jules Bara avait détenu le record — et de très loin — sur ses collègues. Lui, qui avait arraché aux Chambres la loi sur la mise à la retraite des magistrats à l'âge de 70, 72, 75 ans suivant leur rang, ayant eu à faire 198 nominations ou promotions de conseillers, de juges et de membres du parquet, avait donné la préférence dans 176 cas à des libéraux ; en désignant des juges de paix, il avait daigné ne choisir des libéraux que 50 fois sur 60 ; il avait pourvu de titulaires libéraux 139 seulement des 154 sièges de juges suppléants dont il avait eu à se préoccuper ; enfin, il avait eu l'extraordinaire gracieuseté d'abandonner à l catholique une place de greffier sur 44 qu'il avait été appelé à conférer. Tout cela, de 1867 à 1870 (1) seulement ! Au total, durant son ministère, il avait fait 643 nominations, dont 574 au profit de libéraux !

Je ne parlerai que pour mémoire de son immixtion cynique dans les affaires Lagrand-Dumonceau et de la révocation par lui du Procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, M. de Bavay, magistrat de valeur, qui avait, à cette occasion, fait preuve d'une rare indépendance de caractère. Avec M. Balau, on peut dire que " la conspiration judaïco-libérale, dont cet acte d'incroyable sans-gêne fut un incident, eut pour effet de priver les actionnaires belges de plusieurs centaines de millions de bénéfices ".

(1) Séance de la Chambre des Représentants du 29 mars 1870. Discours de M. WASSIGE.

Une double élection de "soulagement universel" ayant assuré aux catholiques une majorité relativement imposante, un cabinet d'Anethan-Jacobs prit en mains les rênes du gouvernement et les garda jusqu'à ce que de nouvelles menées révolutionnaires des libéraux eurent amené Léopold II, traité par eux sous les fenêtres de son palais de "Roi de carton", à redemander leur portefeuille aux ministres. "Les auteurs principaux de l'émeute", écrit M. Woeste, dans *Vingt ans de polémiques*, "sont connus. Ce furent un ancien ministre du Roi, M. Bara, et le premier magistrat de la capitale, M. Anspach. Quant aux instruments, ils appartiennent à cette classe de la société qui, à aucun titre, n'a droit au respect public."

MM. Malou et de Theux, s'étant décidés à prendre la place du ministre révoqué, constituèrent un cabinet dans lequel entrèrent, notamment, MM. Beernaert et de Lantsheere.

L'abbé Balau, que j'ai cité plus d'une fois déjà, a suffisamment caractérisé l'action des deux cabinets conservateurs qui furent au pouvoir depuis le 4 juin 1870 jusqu'au 19 juin 1878, pour que je m'abstienne de marcher sur ses brisées et que je me contente de rapporter, une fois encore, son jugement :

"Deux ministères conservateurs," écrit-il, "se succèdent au gouvernement, durant cette période. Le premier est renversé par l'émeute, qui devient une alliée des libéraux contre le pouvoir. Ils aspirent, par la perpétuelle menace de manifestations hostiles, à peser sur la couronne et à reconquérir en politique une influence dont le corps électoral les a légalement dépouillés. Dans cette situation, le gouvernement conservateur n'exerce d'autre rôle que celui de se maintenir au pouvoir et d'arrêter, pendant quelques années, le flot du libéralisme. Aucune loi hostile aux catholiques n'est révisée. Le ministère croit trouver sa force dans sa modération, ce qui l'empêche aussi de rétablir l'équilibre rompu par les ministères précédents, en ce qui concerne la nomination aux emplois publics (1). Le libéralisme garde ses positions, il accentue son programme dans un sens plus radical. Ce ne sont plus seulement certains actes du clergé qui sont l'objet des attaques de la presse et de la gauche parlementaire ; ce sont les dogmes eux-mêmes, les institutions de l'Eglise, son influence civilisatrice, tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle a été, tout ce qu'elle a fait dans le monde. Le libéralisme se confond ainsi de plus en plus avec la franc-maçonnerie. En politique, il tourne au radicalisme. Quand il retrouvera la majorité, le passage des catholiques au pouvoir ne l'aura pas fait reculer d'un pas, et il marchera toujours en avant dans la voie des réformes antireligieuses. Le gouvernement conservateur ne constitue qu'un temps d'arrêt, une parenthèse. Quand on demandera au chef de cabinet le résumé des actes de son ministère, il répondra avec autant d'esprit que de vérité : *Nous avons réçu*. Cette politique de modération, censurée par les uns, approuvée par d'autres comme une nécessité que les circons-

(1) Au département de la justice, M. DE LANTSHEERE, SUR 374 nominations ou promotions, en fit 165 au profit de libéraux et 209 au profit de catholiques. (V. son discours du 10 mai 1878).

tances imposaient, a du moins devant le pays entier le mérite des intentions. Elle cherchait le bien-être de tous, en évitant de fournir un nouvel aliment à la guerre funeste des partis."

Oserai-je rappeler à notre jeunesse si vaillante d'aujourd'hui que les catholiques d'il y a vingt ans manquaient autant de poigne que de confiance en eux-mêmes? Si bien qu'ils avaient laissé naître et s'accréditer cette peu flatteuse légende "qu'ils n'étaient bons qu'à être rossés"?

Et de fait, en 1875, les libéraux attaquèrent la procession de la Chapelle à Bruxelles. Les pèlerins d'Oostacker furent battus comme plâtre. Les processions jubilaires organisées à Liege ne furent pas mieux respectées, et M. Piercot se rendit définitivement célèbre en les interdisant purement et simplement, par un arrêté que le Ministre de l'Intérieur n'eut pas même le courage d'annuler.

C'est vers la même époque que les libéraux commencèrent à traiter rageusement certains catholiques d'"ultramontains", parce que, à la différence de ceux qu'on appelait "catholiques-libéraux", ils insistaient surtout, à l'occasion, sur le point de vue doctrinal soulevé par la question des libertés modernes, tandis que les seconds se plaçaient plutôt au regard de ce que l'on nomme l'"hypothèse" dans le langage des écoles. L'ultramontanisme fut pour les libéraux une nouvelle guitare, dont ils se mirent à jouer bruyamment, comme ils avaient exploité antérieurement les mots ronflants de "mainmorte" et d'"influence occulte".

Le

" A bas Malou !
Il faut le pendre,
La corde au cou !"

ayant à la longue trouvé suffisamment d'écho dans les masses électorales, le cabinet tomba, en juin 1878. De prime abord, nombre de catholiques parurent ne pas s'affliger démesurément de sa chute.

Mais, on ne tarda pas à le regretter amèrement, lorsque le "ministère des sept maçons" eut déchaîné l'effroyable guerre scolaire dont personne n'a perdu le souvenir.

La politique des hommes qui regardaient le catholicisme comme "un cadavre barrant la route du progrès et bon à jeter dans la fosse" fut toutefois peu du goût de la nation. Par son exagération même et par ses violences, elle souleva rapidement une réprobation quasi universelle, à laquelle ne contribuèrent d'ailleurs pas peu le trouble jeté dans les finances d'une quantité de communes, l'envoi un peu partout de commissaires plus que "spéciaux", les hontes de la légendaire "enquête scolaire" et surtout l'augmentation parallèle et constante du déficit et des impôts!

Aussi rien de plus rigoureusement exact que l'appellation "d'élections de mépris" appliquées par M. Edmond Picard, progressiste bon teint alors, à celles qui, le 10 juin 1884, amenèrent l'effondrement du second et dernier cabinet Frère Bara.

"Maximum de liberté, minimum de gouvernement, révision de la loi scolaire de 1879 dans le sens d'un respect sincère de la

voionté des chefs de famille, extension du corps électoral dans les limites constitutionnelles, suppression des lois de tricheries électorales imaginées par les libéraux aux abois, renforcement de l'autonomie provinciale et communale", tel était le programme sur lequel s'était faite l'élection triomphante des catholiques. Comme celle des Indépendants — ajoutons-le ; — car, pour la première fois Bruxelles venait d'en envoyer au Parlement.

Dès le 22 juillet les Chambres se réunirent en session extraordinaire. Au banc du gouvernement prirent place MM. Malou, comme président du conseil, Woeste, de Moreau, Jacobs, Beernaert, Vandenpeereboom. Le 8 août, le crédit nécessaire au rétablissement de notre légation près du Vatican, sacrifiée par M. Frère à la vindicte maçonnique, était voté par 73 voix contre 44 — MM. Vandersmissen et Somzée, les deux indépendants les plus connus d'alors, votant avec la gauche. Le 30 août, la Chambre votait par 80 voix contre 49 et deux abstentions — celles de MM. Vandersmissen et Somzée — la nouvelle loi sur l'enseignement primaire.

Le Roi, ayant estimé peu favorables à la politique inaugurée par le cabinet les élections communales d'octobre 1884, reprit leur portefeuille à MM. Jacobs et Woeste, les principaux auteurs de la nouvelle loi scolaire.

Ainsi privé, et sans raison sérieuse selon lui, de deux collaborateurs éminents, dont l'énergie et le talent effrayaient à bon droit les Loges et dont la quasi-révocation eut un douloureux retentissement dans le pays catholique, M. Malou refusa de garder la direction des affaires.

M. Beernaert crut de son devoir d'accepter le poste difficile qu'abandonnait le chef incontesté de la droite. M. de Moreau passa au ministère de l'agriculture, M. de Caraman-Chimay fut chargé du département des affaires étrangères, MM. de Volder et Thonissen remplacèrent respectivement MM. Victor Jacobs et Woeste. Et le cabinet nouveau se trouva constitué.

" Pratiquer une politique essentiellement modérée, de nature à amener l'apaisement dans les esprits et à rétablir l'équilibre dans les finances ", tels étaient les deux traits primordiaux du programme que M. Beernaert s'était tracé et qu'il développa très sincèrement devant la Chambre.

On sait avec quelle persévérance, quel éclat et quel succès il s'appliqua à réaliser cette double tâche fort ingrate et comment il prépara le retour, qui continue à s'effectuer, de quantité de libéraux modérés dans le sein du parti conservateur.

Ce serait faire chose évidemment superflue que de dresser le bilan des principaux actes de son long gouvernement.

Contentons-nous de rappeler que ce fut pendant qu'il était au pouvoir que la diplomatie créa l'Etat indépendant du Congo et que le Parlement belge vota des crédits importants pour l'établissement des forts de la Meuse.

Son œuvre capitale, celle à laquelle plus qu'à toute autre son nom deme verra attaché, fut — faut-il le dire ? — la révision de la Constitution, sur la base de la généralisation du droit de suffrage.

Les incidents multiples qui marquèrent le rajeunissement de notre pacte fondamental, les péripéties diverses au milieu desquelles il se déroula, les vives résistances qu'il rencontra sur certains bancs de droite comme de gauche, les écueils de tous genres qu'il fallut franchir audacieusement, tout cela est demeuré présent à l'esprit de chacun.

On peut discuter le point de savoir dans quel sens devait s'effectuer l'extension du corps électoral. Mais — ceci est hors de doute — il était plus que temps que cent et quelques mille censitaires à 42 fr. 32 c. cessassent d'incarner en leur personne le "pays légal".

Déposséder la bourgeoisie d'un privilège précieux qu'elle détenait depuis la fondation de notre indépendance nationale, rendre aux paysans la large place qui leur revenait dans les comices électoraux, introduire généreusement au forum les ouvriers eux-mêmes — ceux des mines, de l'usine, de la fabrique comme ceux qui peinent dur rivés aux travaux de la glèbe — c'était une entreprise grosse de périls et de nature à arrêter les bonnes volontés les plus résolues.

Persuadé qu'elle s'imposait, M. Beernaert la poursuivit à travers tous les obstacles.

Il la mena jusqu'où il put et, à son sens, aussi bien que le lui permirent tant "le malheur des temps" que les convoitises contradictoires des partis !

La représentation proportionnelle ayant subi un échec dans les sections de la Chambre, M. Beernaert — que d'autres raisons, évidemment beaucoup plus graves, déterminaient à quitter le pouvoir — en prit prétexte pour remettre entre les mains de Sa Majesté, le 17 mars 1891, la démission du cabinet. Le Roi n'accepta toutefois que la sienne et celle de M. Lejeune qui avait été appelé à la tête du département de la justice, le 24 octobre 1887.

M. de Burlet d'abord, qui créa le "ministère du travail", M. de Smet de Naeyer ensuite, un laborieux entre les laborieux, acceptèrent la lourde charge de Président du Conseil.

Les lois et les mesures de tous genres édictées sur leur initiative, particulièrement dans l'intérêt des classes laborieuses et des paysans, sont de date trop récente et trop connues pour que je les juge ici.

Qu'il me suffise de répéter ce que je disais récemment à mes électeurs :

"Le gouvernement catholique", déclarais-je, "continue à mériter l'appui sincère et loyal du Parlement.

"Qu'on épluche sa politique générale ou sa gestion financière, et l'on est obligé de confesser avec M. Graux que "le pays, pris dans son ensemble, n'a pas de grief sérieux contre lui."

Sa politique est sage, inspirée par le désir de bien faire, sans empressement excessif. Qu'elle le demeure !

Qu'il persiste, notamment, à s'orienter sur le terrain social en tenant la balance égale entre le capital et le travail et en se défiant des exagérations d'une réglementation, outrancière chaque fois qu'elle n'est pas justifiée par des raisons graves et incontestables d'ordre supérieur.

Ainsi il restera un gouvernement véritablement national.

Ainsi il continuera à être un gouvernement auquel tous les hommes d'ordre des anciens partis peuvent et doivent se rallier pour le plus grand bien de la patrie.

Le 22 mai, auront lieu des élections législatives dans la moitié de nos provinces. (1)

Espérons que les libéraux modérés, voyant clair dans le jeu des radicaux et des socialistes, comprenant que la constitution d'un ministère doctrinaire est pour toujours un rêve dont ils ne sauraient plus poursuivre raisonnablement la réalisation, se rangeront partout en masse sous les plis de notre drapeau et soutiendront courageusement un gouvernement qui ne cherche point des satisfactions de parti, mais en tout et partout l'intérêt général !

Souhaitons surtout que, dans tous les arrondissements, nos amis des diverses nuances aillent au combat cordialement unis, la main dans la main. Leur succès est à ce prix.

Formons encore ce vœu que la bourgeoisie, les paysans et la classe ouvrière continuent à voir dans les députés, les sénateurs et les ministres de droite, leurs véritables défenseurs !

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi ?

Quand donc avons-nous méconnu les intérêts de la bourgeoisie ?

Qui donc plus que nous a fait entendre au Parlement la voix des campagnards ?

Qui donc mieux que nous aime les ouvriers et a prouvé cet amour, non par de vaines paroles mais par des actes, des votes, des lois et des œuvres de toutes sortes ?

Il y a peu de temps, à Tournai, un homme, jadis tout-puissant et aujourd'hui bien déchu de son ancienne splendeur, M. Bara, se lamentait sur les ruines de son parti, comme jadis les vaincus des Grecs sur celles de Troie ! Lui, qui systématiquement a voté et fait voter son petit groupe de fidèles contre toutes les lois ouvrières, s'écriait, se frappant la poitrine avec désolation : " Nous n'avons pas d'attaches dans le cœur du peuple ; nous ne nous en étions jamais occupés, parce qu'il n'était pas investi du droit électoral ! "

Enorgueillissons-nous de pouvoir lui répondre que ce qui fait et fera toujours notre force et notre honneur, c'est précisément ce qui fait la faiblesse de son parti et la cause de ses stériles regrets : les catholiques n'ont point attendu que les ouvriers participassent à la vie du forum pour aller à eux, pour se donner à eux, pour dépenser dans leur intérêt leur temps, leur argent, pour soulager toutes leurs misères et les traiter, en un mot, comme des frères !

Que M. Bara et ses amis jettent les yeux autour d'eux ! De toutes parts, leurs regards rencontreront dans chacune de nos cités des " œuvres ", des " fondations ", des " asiles " portant mille noms divers et leur criant l'amour que, depuis des siècles, l'Eglise et les catholiques portent aux déshérités de la terre !

(1) Nous avons apprécié le résultat de ces élections dans notre chronique étrangère — *La Rédaction*.

Et ils comprendront, alors, pourquoi nos attaches sont profondes et indéracinables dans le cœur et dans l'esprit des ouvriers, comme dans le cœur et dans l'esprit de la bourgeoisie éclairée, comme dans le cœur et dans l'esprit des paysans !

Ces liens, qui nous unissent à toutes les classes de la société, nous irons les resserrant toujours davantage, n'ignorant point que, en agissant de la sorte, nous servons l'intérêt supérieur de la patrie, but suprême de nos constants efforts.

JOS. HOYOIS.

(*La Revue Générale.*)

Le mouvement catholique

AU CANADA

La proposition Fielding, aux termes de laquelle le gouvernement Laurier voulait faire don à M. Greenway d'une somme de \$300,000 prise à même le fonds provenant de la vente des terres réservées pour le soutien des écoles publiques dans la province du Manitoba, a été rejetée par le Sénat, sur un vote de 28 contre 7. Voilà la bonne nouvelle qui nous arrive aujourd'hui.

Dans notre livraison du 7 avril, nous avons exposé les dangers de cette législation. Nous n'avons rien à retrancher de ce que nous en disions alors. Nous y ajouterions plutôt, en faisant voir l'odieux de ce don fait aux persécuteurs de la minorité, à ces dangereux perturbateurs de l'ordre établi qui ont allumé de gaieté de cœur dans la confédération canadienne un incendie qui menace de fumer longtemps encore.

Nous sommes donc heureux de savoir que ces coupables desseins signalés par nous, après avoir été flétris énergiquement, mais sans succès, dans la Chambre issue des passions populaires, ont été déjoués à temps par la sagesse, la sagacité et l'énergie de la Chambre Haute. Nous ne saurions trop nous réjouir, ni trop remercier de cette généreuse action Sir Mackenzie Bowell et la vaillante majorité qu'il commande et dirige.

Non, la question des écoles n'est pas morte, quoi qu'on fasse pour l'enterrer. Elle vit de la vie de la justice qui, elle, est impérissable.

Voici l'un des documents dont nous parlions dans notre dernière revue du mouvement catholique au Canada comme ayant

été mis au jour par suite d'interpellations récentes faites au Sénat. C'est un extrait d'une lettre adressée, en octobre dernier, par M. Laurier à Son Eminence le cardinal Rampolla, Secrétaire d'Etat de la cour romaine :

" Ottawa, 30 octobre 1897.

" *Eminence.*—Je vous ai exposé, au mois d'août dernier, lorsque Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'accorder une audience, les heureux résultats que la mission de Monseigneur Merry del Val avait accomplis parmi les catholiques du Canada, et l'impression profonde que ses hautes vertus chrétiennes et ses talents d'homme d'Etat—je dis homme d'Etat, et l'expression n'est pas trop forte—avaient créée dans toutes les classes de notre population.

" Etant de retour dans mon pays depuis maintenant plusieurs mois, je viens exposer à Votre Eminence que, si ces heureux résultats doivent rester permanents et efficaces, il est désirable, sinon nécessaire, que la mission de Monseigneur Merry del Val soit renouvelée, ou plutôt continuée et qu'il soit présent au milieu de nous pendant un temps plus ou moins prolongé comme le représentant accrédité du Saint-Siège.

" J'ai constaté depuis mon retour qu'il se fait, dans une certaine classe de catholiques, une agitation sourde contre l'œuvre accomplie par Monseigneur Merry del Val, œuvre d'apaisement, de concorde et d'union.

" La même raison d'Etat qui a inspiré Sa Sainteté dans les affaires de France et qui lui a fait prescrire aux catholiques de ce pays le devoir d'abandonner les vieilles luttes du passé et d'accepter l'état de choses convenu, a tout autant de force au Canada qu'en France.

" Telle est l'opinion d'un grand nombre de catholiques parmi nous. J'admets que ce n'est pas l'opinion unanime ; cette divergence même d'opinion n'en rend que plus nécessaire parmi nous la présence d'un homme à la fois ferme et conciliant comme Monseigneur Merry del Val, et qui, surtout, comprendrait tout ce qu'il y a de danger à exaspérer des hommes sincères, vaincus et qui veulent être fidèles à leurs devoirs de catholiques, tout en restant fidèles à ce qu'ils croient être leurs devoirs de citoyens.

" Je me permets de demander à Votre Eminence de vouloir bien mettre ces considérations devant Sa Sainteté, tout en l'assurant en même temps de mon profond respect et de mon attachement filial.

" Acceptez, Eminence, l'expression de la haute considération avec laquelle je demeure, etc., etc."

On jugera mieux, à la lecture de cette pièce, des sentiments qui animaient le chef du parti libéral dans cette démarche auprès des autorités romaines et des perfides menées contre lesquelles celles-ci ont du se garer. Il est vrai que le gouvernement n'a pas cru devoir admettre l'authenticité de cette pièce. Il avait pour s'en défendre une raison politique qu'on devine aisément. Mais

il n'y a pas un homme sérieux dans le pays qui ne croie à la parfaite authenticité du document. Et, du reste, le cabinet lui-même, en dépit des déclarations que lui dictait son opportunisme— nous nous servons évidemment d'un euphémisme— n'a pas insisté sur ce point et n'a pas mis l'interpellateur en demeure d'en faire la preuve.

Que ceux-là donc qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre s'instruisent en prenant connaissance de cette pièce désormais historique. Surtout qu'ils ne s'inquiètent pas trop si, malgré toute leur bonne volonté, ils ne parviennent pas à comprendre "tout ce qu'il y a de danger à *exaspérer* des hommes sincères, convaincus et qui veulent être fidèles à leurs devoirs de catholiques, tout en restant fidèles à ce qu'ils croient être leurs devoirs de citoyens." Ils se rappelleront sans doute avoir lu quelque chose d'équivalent de la part de catholiques qui paraissent n'avoir dans leur conduite publique d'autre souci que de déchirer le sein de leur mère, et peut-être s'aviseront-ils de traduire comme suit la dernière partie du passage cité : " tout en faisant de leur mieux pour trahir et ruiner les intérêts catholiques."

Feu Mgr. Cleary, archevêque de Kingston, a laissé par testament le gros de sa fortune personnelle, évaluée à \$15,000, au collège Regiopolis, de Kingston. Comme on le voit, cette institution est restée, jusqu'au moment de sa mort, son œuvre de prédilection. C'est le témoignage pratique de la valeur que l'illustre prélat attachait à un enseignement supérieur pénétré de l'esprit catholique.

Le vicariat apostolique de Pontiac a été érigé en diocèse et le siège fixé à Pembroke. Mgr. Narcisse-Zéphyrin Lorrain, ci-devant vicaire apostolique de Pontiac, a été nommé évêque de Pembroke.

AUX ETATS-UNIS

On jugera des progrès accomplis par le catholicisme en certaines régions des Etats-Unis par ceux que signale l'*Ave Maria* en ce qui concerne Chicago. En 1838, dit cette revue, le village de Chicago faisait partie du diocèse de Vincennes, Ind., et le saint évêque Brute, dans une lettre qu'il écrivait cette année-là, constatait que la population de Chicago n'était que de sept à huit

mille âmes ; elle est aujourd'hui de plus d'un million. Il n'y avait qu'un prêtre desservant l'endroit il y a soixante ans ; il y en a aujourd'hui trois cents. Il y avait alors près d'un millier de catholiques à Chicago ; il y en a aujourd'hui près d'un demi-million. Le bon évêque se désolait de n'avoir qu'une petite église en bois et ne savait quand il pourrait amener la ville affairée à construire une bonne et vaste église en briques ; il y a là aujourd'hui cent treize églises, la plupart construites en briques, quelques-unes même en pierre ou en marbre. " Je rêve d'avoir ici des Sœurs," écrivait-il, " mais comment y arriver ? " Aujourd'hui il y a à Chicago trente communautés religieuses différentes, les unes se consacrant à l'enseignement, les autres aux œuvres de bienfaisance. Changement merveilleux, assurément, conclut l'*Ave Maria* ; cependant l'évêque actuel de Vincennes n'est que le quatrième successeur du saint évêque Brute.

Il y a eu, mercredi dernier, collation de degrés à l'université catholique de Washington. Dans son allocution aux gradués, le cardinal Gibbons a dit qu'il considérait comme l'un des précieux avantages de cette institution le fait que les étudiants sont dirigés par des professeurs capables qui leur indiquent les livres à étudier et les auteurs à consulter dans leur carrière ecclésiastique ou civile. On ne pouvait insister plus utilement sur l'importance de l'élément de succès que représente dans la vie la lecture des bons livres, des ouvrages sûrs au point de vue de la doctrine. C'est une vérité d'une saisissante actualité, aux Etats-Unis peut-être plus qu'ailleurs.

Le *Providence Visitor* signale, à la suite du P. Jackson, l'indifférence des catholiques anglais et américains à l'égard de l'œuvre des missions étrangères et la disette des vocations religieuses dans les hautes classes des deux pays. Qu'est-ce à dire ? Serait-ce que les pays de langue anglaise sont en général trop *pratiques* pour comprendre à sa pleine valeur la sublime folie de la croix ?

AUTRES PAYS

ITALIE.—Nous publions en tête de la présente livraison la lettre désormais historique du Souverain-Pontife au cardinal Ferrari, archevêque de Milan.

L'illustre prélat italien est en butte à la fureur gouvernementale et sectaire. On lui reproche, sans raison, de n'avoir pas été

présent à Milan lors des dernières émeutes. Il semble d'ailleurs que ce soit la tactique du gouvernement de faire peser sur les catholiques, dont il a été jusqu'ici impossible de démontrer la culpabilité à un degré quelconque, la responsabilité des derniers désordres. On a supprimé quelques-uns de leurs journaux, emprisonné un écrivain de réputation universelle, notre vénéré confrère Dom Albertario, et dissous les cercles et associations catholiques. Les choses en sont venues au point de provoquer une crise ministérielle suscitée par les divergences d'opinion qui existaient dans le cabinet au sujet des mesures à prendre à l'égard des évêques.

Et pourtant il est facile de mettre le doigt sur la cause des récentes émeutes et le Pape le fait avec une souveraine autorité dans la lettre que nous reproduisons.

Mais la monarchie de Savoie est condamnée et elle succombera fatalement, si elle ne revient à de meilleurs sentiments envers la Papauté, et, comme l'écrivait Garcia Moreno dans sa fameuse protestation contre l'envahissement des Etats pontificaux, "elle sera détruite par le feu vengeur des révolutions."

—Une grande démonstration présidée par Son Eminence le cardinal V. Vanutelli vient d'avoir lieu à Rome pour célébrer le quatre-centième anniversaire de la découverte, par Vasco de Gama, de la route des Indes.

—Parmi les dernières nominations faites par les autorités romaines nous relevons les suivantes : R. P. Jean-Marie Simon, vicaire apostolique du Fleuve Orange (Afrique du Sud), (vicariat nouvellement érigé et dont le P. Simon était précédemment supérieur avec le titre de préfet apostolique); R. P. Jérôme Van Aertsalaer, vicaire apostolique de la Mongolie Centrale, Mgr. Guillon, vicaire apostolique de la Mandchourie méridionale, Mgr. Lalouyer, vicaire apostolique de la Mandchourie septentrionale. (Ces deux vicariats n'en faisaient jusqu'ici qu'un sous la direction de Mgr. Guillon, vicaire apostolique et de Mgr. Lalouyer, son coadjuteur).

FRANCE.—La France vient de perdre un évêque distingué : Mgr. Baron, évêque d'Angers.

—Les catholiques de Paris ont fêté ces jours derniers, sous la présidence du cardinal Perraud, évêque d'Autun, le cinquantième anniversaire d'une de leurs œuvres charitables, l'*Œuvre des Faubourgs*.

—Le Souverain-Pontife a récemment réitéré à Mgr. Robert, évêque de Marseille, alors en visite *ad limina*, ses conseils au sujet

de l'attitude à prendre envers la forme républicaine du gouvernement. Il a dit comment il espérait que la République française revenant aux traditions religieuses de la vieille France, reprendrait à la tête de la civilisation chrétienne la place qui doit lui appartenir.

BELGIQUE.—Le scrutin de ballottage (29 mai) a confirmé au sujet des élections belges les prévisions des catholiques. Ils ont maintenu leurs positions et fait plus même. Ils détiennent aujourd'hui les deux tiers des sièges au Sénat et à la Chambre des députés.

Nous recommandons à ce propos la lecture de l'importante étude intitulée : *La politique catholique en Belgique de 1814 à 1898*, dont nous terminons la publication dans cette livraison. Elle est due à la plume de M. Jos. Hoyois, député de Tournai.

—A noter la mort de M. Nothomb, ancien ministre, catholique en vue.

ALLEMAGNE.—La chambre des députés de Bavière a définitivement rejeté par un vote de 77 contre 70 l'amélioration des traitements des ecclésiastiques proposée par le gouvernement et approuvée par la première chambre.

La Bavière est un pays en majeure partie catholique.

ANGLETERRE.—Le vicariat apostolique du Pays de Galles (Angleterre) vient d'être érigé en diocèse. Mgr. Mostyn, vicaire apostolique actuel, en a été nommé évêque.

—Il existe en Angleterre 1,018 écoles catholiques libres du jour, recevant des subventions officielles. Ces écoles peuvent recevoir 380,241 élèves et l'assistance moyenne y est de 240,197 élèves.

—Lors d'une réunion de la *St Joseph's Foreign Missionary Society of England* récemment tenue à Manchester, un vieux missionnaire, le P. Jackson, a nettement dit quelle déception était celle des missionnaires anglais à la vue de l'indifférence que manifestent à leur endroit les catholiques de ce royaume.

Cet état de choses en est venu à un tel point que dans les dix dernières années il n'est pas sorti des cinquante collèges et *high-schools* catholiques d'Angleterre un seul missionnaire.

Quelle différence avec d'autres pays, avec la France, par exemple !

—On annonce la conversion au catholicisme de Sir Henry Hawkins, le fameux jurisconsulte anglais.

IRLANDE.—La clause 59 du Local Government Bill présenté par le cabinet Salisbury décrète l'inéligibilité aux conseils de comté ou de district des prêtres catholiques et des pasteurs de toutes les dénominations religieuses. Sir Chs. Dilke, le fameux homme d'état anglais, proposa d'amender cette clause de manière à faire disparaître cette inéligibilité. L'amendement fut appuyé par John Dillon, le chef antiparnelliste, combattu par John Redmond, le *leader* parnelliste et finalement rejeté par un vote de 146 contre 48.

Nous croyons que les évêques irlandais étaient favorables à l'amendement de Sir Chs. Dilke.

—*The Truth*, l'organe d'Henry Labouchère, remarque que jamais un catholique n'est choisi pour remplacer le Lord Lieutenant d'Irlande lorsque celui-ci est absent du pays. Pourquoi cela, se demande le journal radical ? La loi ne s'oppose en aucune façon au choix d'un catholique.

ESPAGNE.—Tous ceux qui sont un peu au courant des dessous de la politique contemporaine ont, dès le début des hostilités, compris que dans le conflit actuel toutes les forces maçonniques donnent avec la plus vive ardeur en faveur des Américains. Il s'agit d'écraser un des derniers gouvernements catholiques. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous avons très nettement dit que nos sympathies les plus vives sont acquises à la cause de l'Espagne qui, à notre sens, est celle du Droit et de la civilisation catholique, quelles qu'aient pu être les fautes jusqu'ici commises par ce noble peuple.

Ce n'est un secret pour personne qu'aux Philippines, les insurgés à qui les Américains ont amené un chef, le fameux Aquinaldo, en veulent surtout aux moines. Ils se sont livrés à des actes d'extrême barbarie. En Espagne, la secte emploie les moyens qui lui ont servi lors de la guerre franco-prussienne ; elle accuse les religieux d'être favorables à la cause des Etats-Unis et son mot d'ordre n'est que trop écouté : le couvent des Jésuites à Séville a été pillé et les pères n'ont pu qu'à grand'peine échapper aux émeutiers.

Cette identité de procédés à un quart de siècle de distance nous amène à considérer une autre question. Un diplomate russe

de haute valeur, M. de Giers, a déjà déclaré qu'à sa connaissance personnelle des francs-maçons français avaient, en 1870, trahi leur pays et que la guerre franco-prussienne avait été une lutte "d'aveugles à voyants." Dieu préserve l'Espagne d'un pareil malheur !

EGYPTE.—Un correspondant égyptien de la *Croix* lui écrit du Caire :

La communauté arménienne catholique d'Egypte vient d'être cruellement éprouvée par la mort de son évêque Mgr. Akchehirlian, le 16 mai 1898. Le défunt n'avait que 61 ans.

Mgr. Akchehirlian était un esprit vaste et éclairé : il se distinguait par son érudition et son noble caractère.

Comme il terminait ses études théologiques au Séminaire de Rome, il fut remarqué par le patriarche Mgr. Hassoun, qui avait besoin d'un homme sûr et de grande énergie, surtout en des temps de troubles.

Le patriarche se l'attacha, en fit son secrétaire particulier et lui donna une confiance illimitée.

Dans ce poste délicat et quand plus tard, il fut appelé à la direction du Séminaire de Péra à Constantinople, Mgr. Akchehirlian sut remplir admirablement ses difficiles fonctions et montrer qu'il était aussi un excellent administrateur.

Très en vue dans les ambassades, il y était très apprécié. Léon XIII l'avait en grande estime et il comptait beaucoup d'amitiés soit parmi les cardinaux à Rome, soit dans le clergé de France. Il disait bien haut à tous sa particulière affection pour la France.

En 1886 (16 mai), il fut élu évêque d'Egypte et grâce à son activité et à son caractère affable sut bien vite grouper autour de lui toute sa communauté.

C'est grâce à lui que les Arméniens catholiques ont leur église à Alexandrie et son continuel regret fut de n'avoir pas les moyens d'y ajouter une école.

Un moment, il fut question de l'élever à la dignité de Vicaire Patriarcal, mais l'état de sa santé épuisée par une vie toute de labeurs divers et de grande activité ne lui permettait, disait-il, d'assumer une telle charge.

Il était candidat tout désigné pourtant au trône patriarcal à la première vacance ; et en cette haute situation, il aurait rendu d'immenses services à ses nationaux qui savaient bien l'apprécier et qui tous éprouvaient le besoin d'être enfin dirigés par un homme de si grande équité et de si vigoureuse énergie.

Mgr. Akchehirlian sera regretté par tous ceux qui l'ont connu. — Il parlait très facilement la langue française, il savait le latin, l'italien et sans compter sa langue maternelle, l'arménien, il se servait fort bien du turc et de l'arabe. Il était décoré de plusieurs ordres.

MADAGASCAR.—Une lettre du R. P. Gardes, S. J. aux *Missions Catholiques* dit dans quelles conditions il a à évangéliser la région de Mandrirano, dans la grande île africaine. A tous les obstacles que le missionnaire rencontre d'ordinaire sur sa route se joint une formidable opposition dirigée par les quakers anglais depuis longtemps établis dans le pays.

En dépit de tout cependant, les missionnaires peuvent enregistrer de consolants progrès et, dit le Père Gardes, "n'était le manque de ressources... je crois que bientôt le Mandrirano, dans son ensemble, serait catholique."

—Dans la même lettre, le dévoué missionnaire donne les statistiques que voici et qui permettront de comparer les résultats obtenus en quelques années.

NOMBRE DES ÉLÈVES DU DISTRICT D'ARIVONIMAMO

	Juillet 1896	Avril 1897	Janvier 1898
Cercle d'Arivonimamo.....	1,244	4,855	6,896
" de Betafo.....	119	935	1,715
" de Miarnarivo.....	80	88	3,465
Totaux.....	1,443	5,878	12,072

Etat comparatif des Ecoles aux mêmes dates :

Ecoles.....	18	53	107	
Elèves.....	1,443	5,878	12,072	
Instituteurs)	Hommes.....	18	53	117
	Femmes.....	16	50	113

PRINCIPALES ŒUVRES EN 1897

Baptêmes { Arivonimamo. 126 } dont 110 d'adultes.
 { Manjaka 153 }

Mariages dans tout le district : 134.

13 juin 1898.